


# On peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable (1)

Jean Gadrey, novembre 2014

---

 [blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/21/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-1](https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/21/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-1)

Comment revenir à un taux de chômage (vraiment) faible ? Exercice impossible : « contre le chômage, on a tout essayé », citation célèbre. Je vais malgré tout m'y risquer, en cinq billets dont l'écriture a été motivée par des débats publics récents où j'ai été invité successivement par « Nouvelle Donne » dans les Flandres, par ATD Quart Monde et par AC ! (Agir contre le chômage). Ces débats ont conforté trois convictions qui étaient déjà les miennes.

D'abord, on peut créer des millions d'emplois de bonne qualité sans croissance dans les 10 à 20 ans qui viennent, et on peut trouver les financements sans alourdir la dette. Ensuite, ces créations répondent à des besoins sociaux et écologiques légitimes dont certains sont urgents et insatisfaits : il ne s'agit pas de créer de l'emploi pour créer de l'emploi. Enfin, et c'était particulièrement net dans les débats avec les chômeurs et précaires, l'immense majorité des gens privés d'emploi souhaite travailler (dans des conditions acceptables) et l'immense majorité de nos concitoyens reste attaché à l'objectif de plein emploi s'il s'agit d'emplois dignes.

Ces convictions s'opposent donc aux idées selon lesquelles il n'y aura plus jamais de travail pour tous (ceux qui le souhaitent) en raison des gains de productivité passés, de l'automatisation, de la nécessaire décroissance de notre pression écologique, etc. La transition écologique et sociale, si elle est à la hauteur des exigences, et même en y intégrant la sobriété matérielle et énergétique, c'est beaucoup de travail à venir pour réparer, prévenir, prendre soin, à l'opposé du productivisme destructeur de biens communs et... d'emplois.

En revanche, le travail dans la sphère de l'économie devrait occuper sensiblement moins de place dans la vie des individus. Je reporte à un billet ultérieur des réflexions sur le « revenu de base » ou « revenu universel », idée qui a des atouts et de bons avocats, mais que je ne retiens pas parmi mes pistes à 10 ou 20 ans. Dans le partage des revenus qui doit accompagner le partage du travail, je privilégierai, pour lutter efficacement contre la pauvreté et contre les petits boulots dont on ne peut pas vivre, la voie d'un fort relèvement des minimas sociaux.

Les pistes envisagées seront les suivantes : 1) une expérimentation spécifique pour les chômeurs de longue durée ; 2) des mesures à effet rapide contre les plans sociaux et les licenciements « de crise » et pour des emplois aidés améliorés, dont des emplois jeunes qualifiants ; 3) les services du bien vivre ; 4) les emplois de la transition écologique ; 5) la RTT ou « partage du travail » classique (portant sur la durée hebdomadaire) ; 6) l'autre partage du travail, sur l'ensemble de la vie, incluant la question de la retraite ; 7) prendre soin du travail comme source d'emplois de qualité. Comme vous le verrez, la plupart de ces pistes ne sont pas issues de travaux académiques, mais de la société civile, capable de mobiliser ses propres experts aux côtés de ses militants, associatifs, syndicaux, etc.

## OBJECTIF : + 3 A 4 MILLIONS D'EMPLOIS AJOUTES EN 10 A 20 ANS

Combien d'emplois (utiles, de qualité et de statut acceptables) faudrait-il ajouter pour en revenir à un taux de chômage officiel inférieur à 5 % avec très peu de chômeurs de longue durée ?

Les chiffres du chômage actuel en France sont effarants : En 2013, il y avait 1,1 million de chômeurs de longue durée au sens de l'Insee, mais en fait 2,2 millions dans la définition d'ATD-Quart Monde, nombre qui rejoint celui de Pôle emploi pour septembre 2014 : 2,2 millions d'inscrits depuis plus d'un an en France métropolitaine, 2,36 millions pour la France entière. Le total des inscrits à Pôle emploi pour la France entière des catégories A, B et C était à la même date de 5,43 millions. Avec les catégories D et E on arrive à 6,13 millions. Pour la définition de ces catégories, voir l'annexe.

Mais si l'on veut évaluer le déficit d'emplois il faut aussi tenir compte des non inscrits : environ la moitié des 2,3 millions d'allocataires du RSA, les jeunes qui ne sont ni à l'école ni en emploi ni en formation (900.000) et d'autres personnes découragées. Comme certaines des personnes précédentes sont inscrites à Pôle emploi tout en ayant un travail, un stage, une formation ou un emploi aidé, je ne crois pas exagérer en chiffrant entre 6 et 7 millions le déficit d'emplois. Environ deux fois le chiffre officiel des chômeurs au sens du BIT en France entière.

L'enjeu serait donc d'ajouter, en 10 à 20 ans, entre trois et quatre millions d'emplois. Si vous pensez que c'est impossible, qu'on peut au mieux en revenir au taux de chômage officiel de la fin 2001, soit 7,6 % (2 millions de chômeurs) au sens du BIT, deux fois plus en comptant le déficit d'emploi de façon plus large, restez quand même en ligne : qui peut le plus peut le moins...

Pour la suite, je distinguerai : 1) d'une part le noyau dur du chômage, celui de longue durée. Mon hypothèse est ici celle des associations de chômeurs et précaires : PERSONNE N'EST « INEMPLOYABLE ». Cela peut être plus long et plus difficile pour certaines personnes, et encore plus quand le taux de chômage général est élevé, mais les expériences, que j'ai parfois suivies, de l'IAE (insertion par l'activité économique) confirment amplement mon hypothèse.

2) des mesures pouvant avoir des effets rapides ou à moyen terme (de une à quelques années), et des mesures qui ne produiront leurs effets que progressivement même s'il faut les décider vite (je devrais dire : de ce fait, il faut les décider vite). Les politiques passées des emplois jeunes et des 35 heures font partie de la première catégorie, un programme de réhabilitation thermique des logements et bâtiments mettra plus de temps à produire ses effets sur l'emploi, il devra monter en puissance.

### LA PISTE D'ATD POUR LE NOYAU DUR

Première piste, celle d'ATD avec son projet bien avancé de « territoires expérimentaux zéro chômeurs de longue durée ». Je résume, mais vous pouvez consulter le tout en ligne [via ce lien](#). Le modèle économique proposé relève de ce qu'on appelle « l'activation des dépenses passives », car, sur le plan strictement économique, sans parler des souffrances humaines, le chômage coûte cher. J'y reviendrai dans le dernier billet.

Une évaluation prudente de ce que les pouvoirs publics dépensent par chômeur de longue durée, en comptant les coûts directs, indirects et induits, plus les manques à gagner en cotisations sociales et impôts, est de 15.000 euros par an, chiffres de 2012. L'idée est de recycler cette somme (c'est là qu'il faut des innovations organisationnelles et administratives menées au titre du « droit à l'expérimentation » sur des territoires volontaires et pertinents) pour contribuer à créer un emploi en CDI au SMIC, à temps plein, ou à temps vraiment choisi, dans des activités répondant à la fois à de vrais besoins et aux compétences et préférences des chômeurs, et non concurrentes d'activités existantes sur les territoires d'expérimentation. Une liste des activités possibles est proposée mais dans chaque territoire l'expérience montre qu'il n'y a pas de grande difficulté à en identifier.

Les personnes seraient employées dans des structures conventionnées à but non lucratif existantes ou à créer, ressemblant aux structures actuelles d'IAE, mais ayant plus de possibilités d'emplois stables et durables, jusqu'à ce que les personnes en question (qui resteraient inscrites à Pôle emploi) trouvent un emploi jugé acceptable dans des organisations publiques ou privées « normales ». La probabilité que cela se produise dépendra aussi des autres mesures de réduction du chômage en général.

Bien entendu, les 15.000 euros annuels ne couvrent pas le coût d'un poste à temps plein, même au SMIC. En 2014 le SMIC mensuel coûte 1633 euros, toutes cotisations comprises. D'autres coûts peuvent s'y ajouter concernant le « poste de travail », certaines indemnités, le coût d'un accompagnement de qualité, etc. Dans l'hypothèse où cela atteindrait 2000 euros par mois, on en serait à un coût annuel de 24.000 euros, dont 62 % seraient donc couverts par l'aide (recyclée) de 15.000 euros. Les 9.000 euros manquants correspondent à la valeur ajoutée produite par le travail retrouvé dans la structure adaptée. A nouveau, les expériences de l'IAE, dont certaines sont citées dans l'étude, permettent de dire que cet objectif est très réaliste. Dans ce modèle, les pouvoirs publics ne dépensent rien de plus qu'en laissant les gens au chômage, sans même compter le surcroît d'activités utiles auquel correspond une création de valeur ajoutée.

On peut dire que tout cela n'est pas très « macro », mais je crois aux vertus des expériences locales ou régionales. Lorsque le contexte s'y prête, la coopération d'acteurs qui se connaissent est un énorme atout pour surmonter les difficultés qui naissent de l'organisation « par tuyaux verticaux » des administrations centrales, particulièrement en France. Lutter contre le chômage est une grande affaire nationale, mais LES DYNAMIQUES LOCALES DOIVENT FAIRE PARTIE DE CETTE GRANDE CAUSE. C'est vrai pour bien d'autres causes, comme la transition écologique et sociale.


En attendant d'aboutir sur certains quartiers urbains, quatre territoires plutôt ruraux sont sur les rails, pour l'instant des communes d'environ 5.000 à 10.000 habitants dans chacune desquelles on trouve entre 100 et 200 chômeurs de LD. Il serait bon que des politiques s'engagent en plus grand nombre pour favoriser et multiplier ces expériences.

ANNEXE. Les catégories d'inscrits à Pôle emploi

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ; - catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures

ou moins au cours du mois) ; - catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ; - catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ; - catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire de actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).

# On peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable (2)

 [blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/23/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-2](https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/23/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-2)

Les trois pistes suivantes visent, à court et moyen terme, à freiner fortement les pertes d'emploi liées aux fermetures d'entreprises et aux licenciements « de crise », et à créer des emplois aidés, dont des emplois jeunes. Aujourd'hui, le mode de gestion des difficultés des entreprises en cas de freinage de l'activité ou de récession fait presque tout peser sur le travail afin de « sécuriser » le capital.

## DROIT DE PREEMPTION ET REPRISE EN COOPERATIVE

A court terme et en particulier contre les fermetures d'entreprises, il faudrait reconnaître dans la loi un VRAI droit de préemption des salariés comme le propose l'association Ap2E dont je vous invite à [visiter le site](#) et en particulier à télécharger le diaporama que l'on y trouve. Le projet, remarquablement ficelé, concerne des entreprises SAINES qui cessent leur activité, ce qui fait beaucoup d'emplois à préserver chaque année, entre 100.000 et 200.000. Il a été soutenu publiquement au cours de la campagne présidentielle par presque tous les partis et candidats, y compris au centre et à droite. La reprise par les salariés se ferait en Société Coopérative et Participative ou Société Coopérative d'Intérêt Collectif avec un soutien aux salariés concernés.

C'était un engagement écrit de François Hollande. Or la loi votée en juillet dernier (loi Hamon), à bien des égards positive pour l'ESS, n'est pas à la hauteur des engagements sur ce point (articles 18 à 22). Elle prévoit pour l'essentiel un simple droit d'information préalable des salariés dans les PME (moins de 250 salariés), obligeant le chef d'entreprise à informer les salariés au plus tard deux mois avant la cession. Cette disposition, une transposition en droit français d'une directive européenne de 2001, manque d'ambition, ce qui n'a pas empêché la CGPME et le MEDEF de hurler au scandale ! Quant au nouveau Sénat, relayant ces hurlements, [il vient de voter la suppression de ce droit tout juste décidé](#), ce qui ne devrait pas passer, on l'espère, du côté des députés.

## CHOMAGE PARTIEL COMPENSE AVEC MAINTIEN DU SALAIRE

On peut inciter ou contraindre les entreprises qui connaissent des difficultés « de crise » à conserver TOUS leurs salariés à temps réduit pendant une période suffisamment longue, le complément de salaire étant pris en charge par la collectivité au lieu de verser des indemnités de chômage. Une solution de ce type, appliquée en Allemagne en 2009 alors que la récession y était bien plus forte qu'en France, [a permis à ce pays de limiter fortement la hausse du chômage](#) alors que les chiffres explosaient en France. Ce genre de solution raisonnable, à faible coût net pour la collectivité, est à l'opposé de tous les discours patronaux, politiques ou de certains économistes visant à « faciliter les licenciements ».

## A COURT ET MOYEN TERME : EMPLOIS JEUNES QUALIFIANTS ET AUTRES EMPLOIS AIDES

Je commence par les emplois jeunes, vu le taux actuel de chômage des jeunes de moins de 25 ans : 23 % en France métropolitaine au sens du BIT. Le bilan des « emplois jeunes » créés en 1997 est bon, avec quelques réserves. Le coût public par emploi créé était alors compris, selon les évaluations, entre 12.000 et 15.000 euros. Cela pourrait représenter aujourd'hui entre 15.000 et 18.000 euros. Un chiffre 8 fois inférieur aux évaluations existantes du coût par emploi créé du CICE (voir l'annexe).

Selon la DARES, 310 000 postes d'emploi jeune ont été créés et 470 000 jeunes ont été embauchés de 1999 à fin 2005, à temps plein, très majoritairement dans le secteur public et associatif. Les contrats, d'une durée de cinq ans, étaient financés à 80 % par l'Etat, et couvraient en partie de nouveaux besoins sociaux. Selon la Dares, près des trois quarts des bénéficiaires d'un emploi jeune d'une durée de plus de deux ans ont trouvé un emploi, très majoritairement en CDI, à l'issue du dispositif.

Problème : ces emplois jeunes, qui devaient aider les plus en difficulté, ont un peu trop bénéficié à de jeunes diplômés : près de 20% avaient fait plus de deux ans d'études après le bac. Mais cet inconvénient pourrait être surmonté, par exemple en modulant le taux d'aide publique par emploi ou par d'autres dispositifs.

En tout cas, une telle option serait en tout point préférable, s'il s'agit de lutter vraiment contre le chômage des jeunes, aussi bien aux « emplois d'avenir », qui ouvrent peu d'avenir sérieux, qu'au « contrat de génération », qui est une vaste fumisterie, reposant avant tout sur un effet d'aubaine, avec seulement 20.000 contrats signés après un an. La voie des emplois jeunes qualifiants sur plusieurs années serait certes plus coûteuse, encore que cela se discute si l'on tient compte des coûts évités.

D'autres contrats aidés seraient nécessaires, pour les chômeurs de longue durée, les allocataires du RSA, les femmes souhaitant reprendre un emploi après une période d'interruption de plusieurs années, etc. Il en existe déjà, mais contrairement aux emplois jeunes et à ceux du projet ATD, ce sont des petits boulots et seule une minorité d'entre eux fait office de « tremplin ».

En 2012, selon la DARES, 500.000 conventions d'emplois aidés ont été signées, à 90 % dans le secteur non marchand (CUI-CAE, au moins 20 heures par semaine, 24 heures en moyenne effective). Dans ce dernier cas, 51 % des contrats ont été signés par des structures de l'ESS, pour une durée moyenne de 7 mois, avec un taux moyen d'aide publique de 77 %. Pour une minorité seulement, il y a eu un accompagnement professionnel. Parmi les salariés sortis d'un tel contrat en 2011, 40 % étaient en emploi six mois après la fin du contrat, mais on ne sait pas quel emploi. Il y a donc de la marge de progression pour une politique d'emplois aidés améliorés. Leur coût public brut par emploi est faible, de l'ordre de 10.000 euros annuels, mais il est vrai que 24 heures hebdomadaires au SMIC (parfois un peu plus), cela ne fait pour les bénéficiaires que 770 euros par mois. Il est probable qu'ils coûtent globalement à peine plus que ce qu'ils permettent d'économiser par ailleurs.

Cela dit, si on persiste dans l'austérité actuelle, qui pèse lourdement sur les associations et les collectivités (on craint 200.000 emplois perdus dans l'ESS d'ici 2017), toutes les politiques d'emplois aidés échoueront, en dépit de leur très faible coût net par emploi.

## A MOYEN ET LONG TERME : PARTIR DES BESOINS SOCIAUX ET ECOLOGIQUES

Il ne s'agit pas de « faire de l'emploi » pour faire de l'emploi : tout doit partir d'une réflexion sur les besoins d'activités contribuant au « bien vivre » individuel et collectif en respectant les contraintes d'un environnement vivable à long terme.

Pouvoir se nourrir bien et sainement, se vêtir, se loger avec un confort décent dans des logements exigeant peu d'énergie pour se chauffer correctement, bénéficier d'un droit (écologiquement raisonnable) à l'énergie, à l'eau, à la mobilité, telle est plus ou moins la courte liste que mettent prioritairement en avant ceux et celles qui souffrent de graves manques, environ 10 millions de personnes en France. Je reviendrai par la suite sur le potentiel d'emplois utiles dans ces secteurs.

## NE PAS OUBLIER LES BESOINS DE SERVICES VISANT A « PRENDRE SOIN DES PERSONNES ET DU LIEN SOCIAL »

Mais juste après, et parfois au même niveau, on trouve, pour la majorité des personnes cette fois, le besoin de services de développement humain, de « care », de bien-être : soin et santé, « social », éducation et accompagnement scolaire, culture, sport, mais aussi l'énorme domaine des besoins concernant les personnes âgées, la petite enfance, les personnes handicapées et d'autres services, souvent associatifs. Investir dans ces activités est une composante d'une société « soutenable ». Elles sont particulièrement riches en emplois ayant du sens, à pression écologique relativement faible. On oublie trop souvent que les services (publics, privés et associatifs) ont été les plus importants pourvoyeurs d'emploi des dernières décennies. Ils vont le rester, les besoins vont croissant, et si l'on peut questionner l'utilité sociale de certains services (par exemple la publicité, la finance, l'immobilier, le transport routier...), les gros bataillons des emplois qui s'y sont créés répondent à d'authentiques besoins de bien vivre, même quand les statuts des emplois y sont mauvais.

Le biais « industrialiste » français est un obstacle à la création d'emplois utiles. Une chose est d'accorder de l'importance à la transition écologique de l'industrie, une autre d'industrialiser toute la pensée de l'action économique. Une chose est de penser le « prendre soin » des personnes âgées, une autre de voir la « silver économie » ([voir ce billet](#)) comme un domaine d'innovations technologiques relançant l'industrie et de nouveaux marchés pour les plus solvables.

Les écologistes ont raison d'insister, comme je vais le faire par la suite, sur le potentiel de création d'emploi de la transition écologique, énergétique, agricole, etc. ainsi que sur l'exigence de la réduction du temps de travail. Mais s'ils oublient, ce qui est parfois le cas, les besoins de services de bien-être ou de développement humain et social, ils se privent à la fois d'une composante essentielle d'une société soutenable et de centaines de milliers d'emplois utiles à ajouter.

Combien d'emplois ? La réponse n'est pas facile, mais des évaluations anciennes qui n'ont pas été actualisées à ma connaissance fournissaient un ordre de grandeur d'un million d'emplois en vingt ans. Pour les seules personnes âgées, les projections effectuées en 2006 aboutissaient à une augmentation des effectifs de 500.000 entre 2005 et 2025 et à 200.00 pour la garde d'enfants entre 2005 et 2015. Et cela sans supposer de politique

volontariste en faveur de ces services de bien vivre. Mais une grande question reste celle de la qualité de ces emplois, pour l'instant très insuffisante.


ANNEXE : quelques coûts estimés par emploi créé

Quel est le coût par emploi créé du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) ? Je passe sur cette façon d'accoupler la compétitivité et l'emploi... Il devrait coûter globalement 20 milliards d'euros d'allègements en 2015. Or l'OFCE anticipe 150.000 emplois créés d'ici 5 ans, nettement moins que les annonces mirifiques du gouvernement. Cela ferait alors un coût brut de 130.000 euros annuels par emploi créé à 5 ans, à la charge de la collectivité. Presque trois fois plus que le salaire moyen en France, toutes cotisations comprises !

Le « pacte d'irresponsabilité » (qui double la mise par rapport au CICE en matière de réduction des prélèvements sur les entreprises) n'a aucune chance de faire mieux, c'est-à-dire moins cher par emploi. De telles mesures, caractérisées par un gigantesque « effet d'aubaine », sans la moindre contrepartie obligatoire, coûtent donc 8 à 9 fois plus que le coût public estimé d'un emploi jeune ou d'un emploi créé dans le cadre des expérimentations d'ATD ! L'écart serait bien plus considérable si l'on raisonnait en coût net (en déduisant les dépenses évitées), puisqu'on a vu que, tous comptes faits, la piste ATD ne coûterait pratiquement rien à la collectivité.



# On peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable (3)

 [blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/25/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-3](https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/25/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-3)

Je peux en venir aux deux autres volets essentiels d'une politique de réduction du chômage et de création massive d'emplois utiles mis au service du bien vivre dans une société soutenable : la transition écologique et (billet suivant) la RTT. Comme je les ai souvent évoqués sur ce blog, je vais résumer en renvoyant à des billets antérieurs. Je développerai en revanche le cas de l'industrie et du secteur de l'énergie.

## LES EMPLOIS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : PRENDRE SOIN DE LA NATURE, PRESERVER OU RESTAURER LES ECOSYSTEMES

En m'appuyant sur des scénarios de bonne qualité, dont le scénario Négawatt ([voir ce billet](#)) et divers travaux sur la conversion de l'agriculture, j'estime à plus d'un million de créations nettes d'emplois en quinze à vingt ans (toutes choses égales par ailleurs en matière de temps de travail) le potentiel d'une transition écologique à la hauteur des enjeux : transition énergétique et climatique dont un puissant développement des énergies renouvelables, transition agricole, forestière, des transports et de la mobilité, de la construction, réhabilitation thermique des logements et du bâti anciens, recyclage, récupération, économie circulaire, amélioration de la qualité de l'air en ville, entretien de la nature en milieu urbain ou rural...

Qui plus est, nombre de ces secteurs, dont la liste n'est pas exhaustive, peuvent recruter des personnes peu qualifiées, y compris des chômeurs de longue durée, tout autant que des actifs très qualifiés.

## L'INDUSTRIE ET LE SECTEUR DE L'ENERGIE

La question m'est alors posée : quid d'activités considérées aujourd'hui comme facteurs d'aggravation de la crise écologique en raison des pollutions et émissions liées, dont l'industrie et le secteur de l'énergie (énergies fossiles et nucléaire) ? Les créations d'emplois précédentes ne vont-elles pas être en partie annulées par des suppressions massives dans ces secteurs ?

Non, en tout cas pas dans des proportions remettant en question mes estimations, qui d'ailleurs tiennent déjà compte d'un bilan des créations et suppressions attendues. S'agissant de l'énergie, voir sur [le site « énergie partagée »](#) les excellentes pistes, riches en emplois, qui s'inspirent de la reprise en main par les citoyens en Allemagne, y compris avec [des régies publiques municipales de l'énergie](#), à l'opposé du « modèle EDF/GDF ». Je consacrerai plus tard des billets spécifiques au cas des transports et de la mobilité et à celui du commerce. En passant, sur le plan des grands secteurs émetteurs des gaz à effet de serre, on trouve en tête le transport (27,6%), l'agriculture (21%) et le secteur résidentiel et tertiaire (17,7%). L'industrie manufacturière n'arrive qu'après avec 17,6 %.

Le journal L'Humanité m'a récemment posé cette question : la spécialité de l'industrie française semble être, depuis des années, le « plan social ». Comment sortir de cette spirale infernale ? Voici ma réponse, un peu complétée :

Oui, le « plan social », mais aussi des réductions d'emplois beaucoup plus nombreuses sans plan social. L'emploi total de l'industrie manufacturière est passé de 4 millions à 3 millions de 1992 à 2013. Revenons aux causes. L'une est plus ou moins inévitable, les autres sont évitables. Ce qui est inévitable, mais très progressif et donc gérable sans drame humain et sans chômage, correspond à une double tendance historique : d'une part, les besoins sociaux, évalués par exemple en parts de la consommation élargie des ménages en valeur, portent relativement moins que dans le passé sur des produits industriels et relativement plus sur des services publics ou privés ; d'autre part, les gains de productivité, tels qu'on les mesure, ont été et restent plus importants dans l'industrie que dans la plupart de ces services. Le cumul de ces deux tendances a produit une bonne partie des pertes d'emploi de l'industrie depuis 40 ans.


L'autre partie, évitable, est à l'origine des drames humains et des plans dits sociaux. Elle conjugue quatre phénomènes : 1) l'intensification du travail, tendance sur laquelle je reviendrai ; 2) la concurrence exacerbée de pays à bas salaires et faibles normes sociales et écologiques, qui produit à la fois des délocalisations de la production et des « fuites » excessives de la consommation, sans parler de ses impacts écologiques très négatifs ; 3) la financiarisation des entreprises, qui les conduit à fermer des établissements ou à désinvestir non pas parce qu'elles n'ont plus de marchés, mais parce que le rendement pour l'actionnaire n'atteint pas 10 à 15 % ; 4) enfin, un mode de gestion des difficultés économiques qui fait tout peser sur le travail pour « sécuriser » le capital.

Les solutions s'en déduisent. Il faut d'abord en finir avec le « libre-échange » mondial, devenu dumping écologique et social, qu'on nous vante au nom de la croissance et qui ne produit que la croissance des profits. Des mesures fermes devraient favoriser une relocalisation partielle. Les échanges commerciaux peuvent être bénéfiques s'ils sont justes (voir la brochure associative : [Pour un Mandat Commercial Alternatif de l'Union européenne](#)). Ensuite, il faut mettre un terme à la toute puissance de la « valeur pour l'actionnaire » dans les grandes entreprises et pour cela commencer par reprendre en main la finance. Des propositions existent. Voir par exemple [ce billet](#) ou [celui ci](#).

A court terme, j'ai évoqué dans le billet 2 à la fois les propositions de l'association Ap2E contre les fermetures et celles, reprises par « Nouvelle Donne », s'inspirant du Kurzarbeit (chômage partiel avec compensation publique) mis en œuvre en Allemagne en 2009. Mais à long terme, la sécurisation des trajectoires des personnes, le maintien du salaire et du statut sur le territoire moyennant d'éventuelles formations de conversion, sont nécessaires pour la transition écologique de TOUS LES SECTEURS. En se méfiant des dérives, car cette idée est également portée par des gens qui voudraient troquer la sécurité de l'emploi (pourtant très relative, même en CDI) contre des droits personnels nouveaux affaiblis. Il ne s'agit pas de « lâcher la proie pour l'ombre », selon Robert Castel, mais, [en suivant Alain Supiot](#), d'un « élargissement des droits », englobant toutes les situations que la personne rencontrera : formation, inactivité, réorientation, etc.

En résumé, l'industrie et le secteur de l'énergie devront connaître de profondes transitions et une relocalisation partielle. Certains segments verront leur emploi se réduire, d'autres seront en expansion. Mais, dans ces secteurs comme dans d'autres, les choses peuvent se passer sans drame. Les drames, c'est aujourd'hui et c'était hier, sans que l'écologie soit en cause. Les drames, c'est la mondialisation débridée, la financiarisation et le pouvoir des actionnaires, les droits insuffisants des travailleurs. La transition écologique de ces secteurs n'aboutira pas sans transition démocratique.

# On peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable (4)

 [blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/27/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-4](https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/27/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-4)

J'en viens à ce que beaucoup de mes amis mettent en avant en priorité, parfois uniquement, pour réduire le chômage : le « partage du travail », la RTT. C'est assurément une des grandes voies d'avenir. Elle a fait ses preuves dans le passé : si nous avons aujourd'hui la même durée annuelle du travail qu'au milieu des années 1960, il y aurait peut-être 5 à 6 millions de chômeurs EN PLUS, voir le dernier graphique en annexe. Mais tout ce qui précède indique que ce n'est pas la seule. Elle pourrait « produire » entre un tiers et un quart des 3 à 4 millions d'emplois à ajouter en 10 à 20 ans. Et elle ne produira pas ce résultat si elle n'est pas couplée à un partage équitable des richesses, à une forte réduction des inégalités, par le haut (par la fiscalité, ou mieux par des normes contraignantes d'écart de revenus et de salaires admissibles) et par le bas (par un fort relèvement des minimas sociaux).

Je me contenterai pour ce volet de rassembler des pistes à combiner en vue d'une nette réduction du temps de travail SUR L'ENSEMBLE DE LA VIE, conformément à l'idée simple : travailler moins pour travailler tous (ceux qui le souhaitent).

## LES 40 000 HEURES ET LES 35 HEURES

Comme je l'ai rappelé dans [un billet récent](#), Jean Fourastié prévoyait pour la fin du 20ème siècle la semaine de 30 heures et une durée de vie active de 35 ans, soit « les 40 000 heures » sur une vie active, titre de son livre de 1965. 40 000 heures, c'est environ 1.200 heures de travail par an en moyenne pendant 35 ans.

L'objectif des 40.000 heures en 20 ans (soit une réduction d'environ 20 %) me semble réaliste sur le papier même si politiquement c'est une autre histoire. Mais quoi qu'il en soit, c'est bien ainsi qu'il faut poser le problème : sur l'ensemble de la vie, et pas seulement en termes de temps de travail hebdomadaire, et sous réserve de réduire nettement les inégalités de revenu, faute de quoi les plus modestes en feraient les frais au lieu d'en bénéficier.

Je devrais sans doute à ce stade proposer un bilan (contrasté) des 35 heures, dont je rappelle qu'elles sont loin de concerner la majorité des salariés, d'autant que depuis 2002 on n'a cessé de les détricoter ou de les « assouplir » en réduisant d'autant leur impact positif sur l'emploi. Mais ce bilan a été effectué à l'OFCE en 2012 par Eric Heyer (voir [cet article d'Alternatives économiques](#) qui me convient globalement : Le (bon) bilan des 35 heures.

En résumé: « Les 35 heures n'ont pas entamé la compétitivité des entreprises et les performances économiques françaises. Ni dégradé les finances publiques ». Cela dit, les incidences sur les bas salaires et sur les conditions de travail des moins qualifiés ont été moins positives et c'est un point essentiel à retenir à l'avenir. Quant au coût public par

emploi ajouté (en tout 350.000 emplois), « une fois le bouclage macroéconomique pris en compte [retrées de cotisations sociales et d'impôts, réduction des allocations chômage], le surcoût de ces allègements ne s'élève qu'à 3 milliards d'euros annuels ».

Trois milliards nets par an pour 350.000 emplois, soit moins de 9.000 euros annuels par emploi ajouté, c'est l'un des meilleurs rapports qualité/coût des politiques publiques de l'emploi ! C'est bien ce premier argument qu'il faut avoir en tête : pour créer des emplois utiles, la RTT, en partie financée par l'Etat afin de ne pas aggraver la situation des entreprises (je ne parle pas de la minorité d'entre elles qui gavent leurs actionnaires de dividendes en négligeant l'investissement), est infiniment plus « rentable » que les cadeaux aux entreprises que sont le CICE et le pacte de responsabilité. Au moins dix fois plus efficace une fois effectué le « bouclage macro » !

Au-delà du chiffrage économique, bien d'autres dimensions du passage aux 35 heures ont été analysées sur la base de grandes enquêtes : effets sur les modes de vie, sur la vie familiale, sur la vie au travail et les conditions de travail, sur les pères et les mères, sur les usages du temps libéré, sur la durée du travail à temps partiel, etc. Vous trouverez tout cela dans ce gros diaporama (accessible par ce lien : [bilanrtt.pdf](#)) que l'on doit à Dominique Méda, récemment auditionnée à l'Assemblée nationale.

Il est vrai que pour mener des politiques de RTT justes, intégrant l'objectif de réduction des inégalités, sans perte de revenu pour une grande majorité des salariés, incluant les hôpitaux et d'autres secteurs, il faut aller plus loin que ce qui précède. Il faut des négociations multiples, envisager le cas des petites entreprises, admettre que pour une partie des salariés et surtout des salariées, celles qui sont à temps partiel contraint, il ne faut pas réduire mais augmenter le temps de travail, etc. On peut même envisager de favoriser au départ des entreprises ou secteurs volontaires, sous réserve d'avoir un objectif de généralisation ultérieure. Mais il faut remettre ces questions sur la table.

#### DUREE HEBDOMADAIRE : PERSISTER A DEFENDRE L'IDEE

Pour réduire nettement la durée du travail sur l'ensemble de la vie (selon Jean Viard, on serait passé de 40 % à 12 % entre 1900 et aujourd'hui), il faut tenir compte de plusieurs variables. Certes, la durée hebdomadaire moyenne, en sachant qu'elle ne s'applique pas aujourd'hui à certains contrats de salariés « au forfait » ni aux indépendants. Mais aussi la durée sur le mois, l'année, la durée de vie au travail, l'âge d'entrée dans la vie dite active, l'âge moyen de départ à la retraite dans de bonnes conditions incluant la prise en compte de la pénibilité, etc. Et puis, la réduction de la durée de la vie au travail, c'est aussi une liste de mesures bénéfiques individuellement et collectivement et de droits à conquérir (prochain billet).

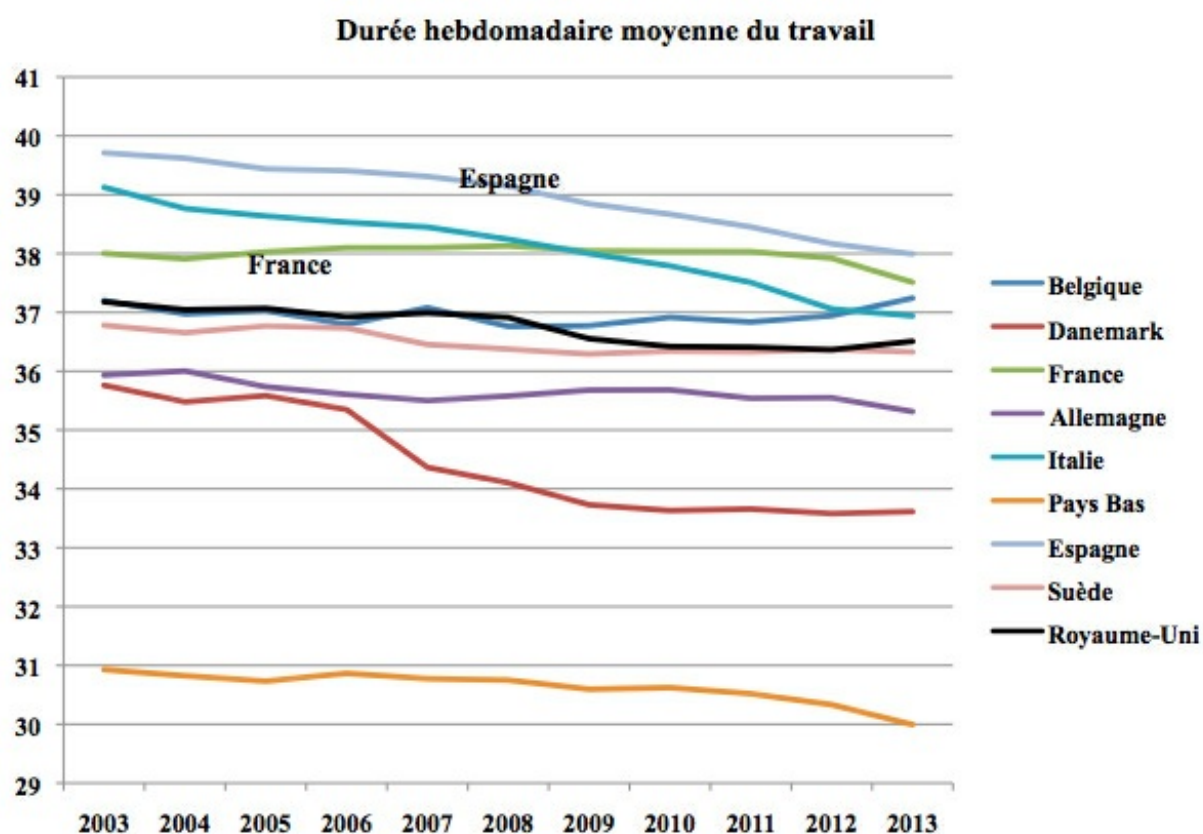
Pour ma part je trouverais qu'un objectif fixé à 32h, puis 30h, s'il est équitablement conçu, est souhaitable et réaliste dès lors qu'on veut vraiment s'en prendre au chômage de masse. D'ailleurs, quand on divise le temps de travail total dans l'économie par la population active, chômeurs compris, on trouve... 31 heures par semaine, et 29 heures en Allemagne. Voyez les graphiques en annexe pour d'autres illustrations.

De très bons amis me disent qu'il semble bien difficile aujourd'hui de défendre ces idées. Ils ont raison, c'est difficile, l'oligarchie a marqué des points dans les esprits. Mais ce n'est pas

plus difficile ni plus irréaliste que ce que nous faisons en 2000 en proposant une taxation des transactions financières que presque toutes les « élites » jugeaient inutile et infaisable. Il y a donc de l'espoir !

## ANNEXE GRAPHIQUE

Le graphique suivant repose sur les plus récentes données de l'OCDE sur la durée moyenne hebdomadaire habituelle de travail dans l'emploi principal, tous types d'emplois (temps plein et temps partiel, salariés et indépendants). Le pays des 35 heures est l'un de ceux où l'on travaille le plus par semaine !

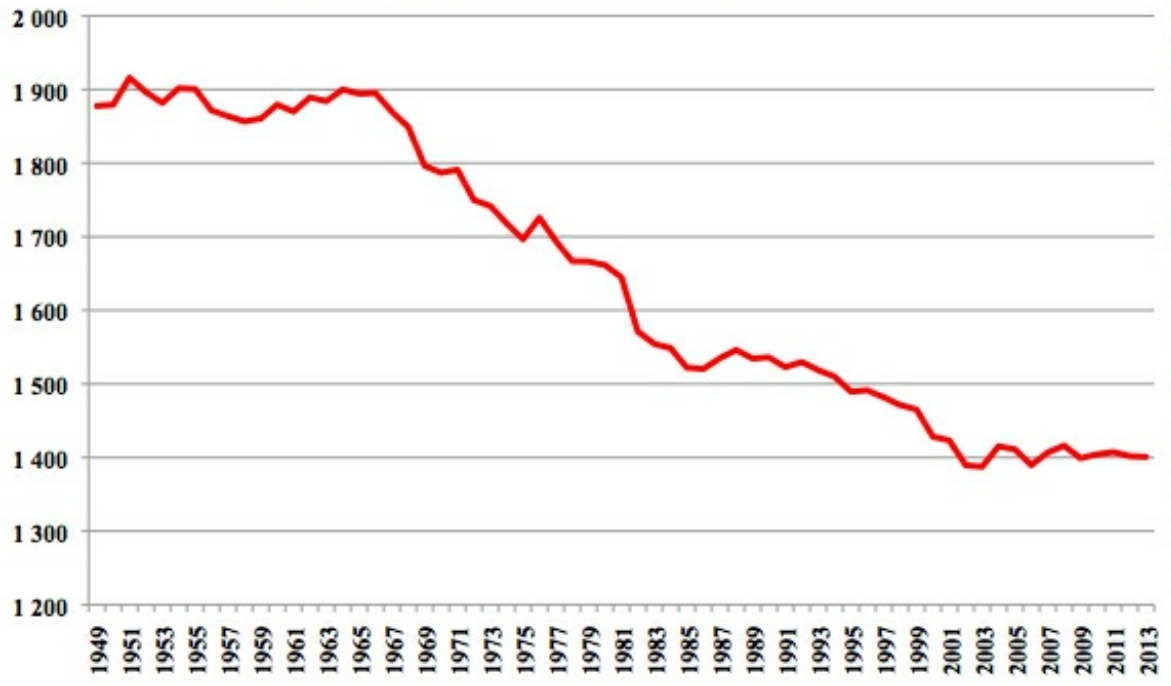


En 2013, les chiffres étaient les suivants :


Belgique 37,2 Danemark 33,6 France 37,5 Allemagne 35,3 Italie 36,9 Pays Bas 30,0  
Espagne 38,0 Suède 36,3 Royaume-Uni 36,5

Le dernier graphique a été mis au point sur la base des comptes nationaux. Entre le milieu des années 1960 et 2002, la durée annuelle moyenne de travail des salariés est passée de 1900 heures à 1400 environ, pour ensuite stagner. Sans cette réduction historique, nous aurions peut-être 5 à 6 millions de chômeurs en plus !

### Durée annuelle moyenne de travail des salariés



# On peut créer des millions d'emplois utiles dans une perspective durable (5)

 [blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/30/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-5](https://blogs.alternatives-economiques.fr/gadrey/2014/11/30/on-peut-creer-des-millions-d-emplois-utiles-dans-une-perspective-durable-5)

Ce dernier billet de la série est le n° 500 depuis que je me suis lancé dans cette aventure, il y a un peu plus de sept ans. C'est pour moi l'occasion de remercier les commentateurs, d'abord en quantité (près de 1000 commentaires par an en moyenne, nettement plus ces dernières années) mais surtout en qualité. Il sera question dans ce billet de réduire la durée de vie au travail et de « prendre soin du travail », une piste trop souvent ignorée pour créer des emplois utiles. Vous pouvez télécharger le fichier de 12 pages qui regroupe les cinq billets via ce lien : [pistespouemploi.pdf](#)

## L'AGE DE LA RETRAITE

Selon Eurostat, la durée moyenne de vie au travail était de 34,2 ans en France en 2010 (36 ans pour les hommes, 32,3 pour les femmes) et de 34,5 ans dans l'UE27. Tous les discours officiels en France et en Europe préconisent son accroissement, ce qui est le cas depuis 2003. C'est pourtant l'inverse qu'il faudrait viser pour réduire le chômage. Selon l'OCDE, l'âge moyen de cessation d'activité en France (sortie du marché du travail) était en 2012 de 59,7 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes. Ce n'est pas un mauvais argument en faveur d'un droit à une bonne retraite à 60 ans, d'autant que ce ne sont pas les activités bénévoles d'utilité écologique et sociale qui manquent. Voir également ce billet.

Donc parmi mes pistes pour l'emploi, je retiens sans hésiter les revendications syndicales sur les retraites. Ce n'est pas le lieu d'en discuter en détail, mais les arguments centraux, que j'ai explicités dans plusieurs billets, sont les suivants : 1) c'est parfaitement possible sur le plan du financement ; 2) le plein emploi de qualité est un bien commun et on n'y parviendra pas si on contraint ou autorise des gens à occuper des emplois au-delà de 60 ans en bloquant les perspectives des plus jeunes, lesquels sont d'ailleurs parfaitement capables de « cotiser » plutôt que de percevoir des aides au non emploi ; 3) c'est une contribution majeure au bien vivre (voir ce billet), si toutes les pensions sont décentes (on retrouve l'exigence de réduction des inégalités).

## DES PERIODES REMUNEREES POUR « PRODUIRE D'AUTRES RICHESSES »

Je cite Guillaume Duval : « On pourrait cependant imaginer d'autres formules [que la réduction de la durée hebdomadaire légale]... : un droit à six mois de congé sabbatique rémunéré tous les cinq ans, ou bien à un an tous les dix ans, représente également une réduction du temps de travail globale de 10 %. Et peut répondre au souhait, de plus en plus fréquent, de reprendre des études ou encore de partir faire le tour du monde... ».

Bien d'accord, d'autant que le « tour du monde » n'est pas le seul projet valable pour une pause rémunérée de six mois ou un an. Bien d'autres projets désirables existent dans d'autres « mondes » plus proches. Et il n'y a pas que les congés sabbatiques comme droits



à conquérir : le congé parental avec assurance de retrouver son emploi, qui devrait s'accompagner de revenus de remplacement décents, le « congé solidaire » qu'il serait possible d'étendre, etc.

Vous trouverez sur le blog de mon ami Michel Martin une idée plus ambitieuse mais qu'il serait bon de mettre en débat, celle de « l'Etat providence participatif ». En résumé, pour faire advenir une « société du soin mutuel », on pourrait s'inspirer d'expériences existantes dont le principe est la participation conjointe de « volontaires » (sous contrat nouveau, et indemnisés) et de salariés de la structure à des projets reconnus d'intérêt général. Voyez l'annexe de ce billet pour une introduction à cette proposition qui tient la route.

## PRENDRE SOIN DU TRAVAIL... pour créer des emplois

Il faut prendre soin du travail (ses conditions, sa qualité, son sens...) d'abord pour des raisons éthiques, dont certaines sont présentes dans les normes du Bureau international du travail. Mais, de la même façon que le soin porté à l'environnement est une source d'emplois utiles, de même le soin porté au travail est un « gisement » de bons emplois.

On ajouterait beaucoup d'emplois – c'est une autre modalité de « montée en qualité » de la production - en « désintensifiant » un travail aujourd'hui sous pression croissante au nom des « gains de productivité », en améliorant plus généralement les conditions de travail, la sécurité au travail, la santé au travail et la démocratie au travail. Cela n'a aucune chance de se produire tant que fait rage la concurrence par les coûts les plus bas et tant que la finance domine l'économie.

Cela coûterait-il très cher ? On est typiquement dans un cas où la somme des stratégies individuelles d'entreprises en concurrence mondiale par les coûts aboutit à des dommages collectifs (ici sur la santé des travailleurs) très coûteux pour la société. Je le montrerai dans un billet spécifique, mais voici juste deux ou trois chiffres. Selon le Bureau international du travail (mars 2013), les coûts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles représentent 4 % du PIB mondial. Le BIT épingle d'ailleurs la France et l'Italie pour leur forte progression des maladies professionnelles depuis 2007. Enfin, voici la conclusion sans appel d'une étude réalisée par le Gouvernement britannique : les coûts du respect de la législation sur la santé et la sécurité au travail ont été évalués à 3 milliards de livres par an pour les entreprises britanniques. Mais les coûts des accidents et maladies professionnelles sont évalués à...20 milliards !

## CONCLUSION

Avec l'ensemble des pistes précédentes, qui ne sont pas exhaustives, qu'il faudrait critiquer, préciser et mettre en débat citoyen, on serait bien au-delà des trois millions d'emplois utiles ajoutés en 10 à 20 ans, sans devoir compter sur le retour de la croissance, et sans devoir le souhaiter.

Plusieurs de ces pistes font jouer un rôle clé à l'ESS. Cela peut ressembler à un « Plan ESSEC » (économie sociale, solidaire, écologique et citoyenne). Mais en réalité, ces pistes combinées seraient favorables au tissu des PME et autres organisations petites ou moyennes, aux paysans, au petit commerce et à beaucoup d'indépendants. Tous pâtissent du chômage de masse et de l'austérité.

J'ai laissé de côté bien des enjeux, notamment celui d'une politique de construction de logements, sous réserve qu'elle intègre le freinage de l'artificialisation des terres, d'autres exigences écologiques et sociales et une préférence pour l'habitat partagé. J'ai également reporté l'examen du cas des transports et celui du commerce et de l'hôtellerie restauration, qui sont des poids lourds de l'emploi.

Et je n'ai pas parlé des dépenses et investissements publics de cette « transition riche en emplois utiles » ni des ressources à mettre en face. Mais je n'ai aucun doute sur le fait que des dizaines de milliards d'euros annuels peuvent être « récupérés », sans croissance, si l'on s'en prend aux inégalités de revenu et de patrimoine, à la fraude et à l'évasion fiscale, si des taxes socialement justes contribuent à ce financement, et si on laisse tomber d'innombrables « grands projets nuisibles » qui sont des gouffres financiers SANS GRAND IMPACT DURABLE SUR L'EMPLOI et des désastres écologiques, défendus bien entendu au nom... de l'emploi. Je me suis très souvent exprimé sur ces questions.

MAIS SURTOUT, pour toutes ces pistes pour l'emploi, la principale ressource financière c'est UN VASTE ENSEMBLE DE DEPENSES EVITEES, D'ECONOMIES REALISEES, souvent dans d'autres « tuyaux » de l'action publique. Car le chômage de masse coûte très cher, tout comme la pauvreté, le mal travail, le mal environnement, etc. On l'a vu avec l'expérimentation d'ATD, avec le chômage partiel compensé, avec les emplois aidés, avec la RTT, avec les conditions de travail : dans tous ces cas et dans d'autres, le « coût net » (après déduction des économies réalisées), lorsqu'il a pu être évalué, est faible par rapport au financement brut. C'est ce qui fait la supériorité de ces pistes par rapport aux énormes gaspillages financiers que sont le CICE et le « pacte d'irresponsabilité ».

Il n'y a guère aujourd'hui que la société civile et certains de ses rares alliés politiques pour proposer ces pistes et pour les porter. C'est d'ailleurs vrai dans tous les domaines. C'est de ce côté que se trouve l'espoir, concrétisé par des milliers d'initiatives déjà en marche et que « nous » allons conforter.

#### ANNEXE 1 : les propositions de Michel Martin

Michel Martin cite Tim Jackson, répondant ainsi à la question : « Le temps libéré par la réduction du temps de travail peut-il être bénéfique à la société, à l'économie ? ». Tim Jackson : « Il peut l'être. Mais ce n'est pas automatique. Si vous réduisez le temps de travail, que font les gens ? Est-ce qu'ils sortent faire des courses ? S'ils augmentent leur consommation, la demande, ainsi que la production, augmente. Mais cela a un effet pervers du point de vue environnemental. En clair, il faudrait que ce temps désormais libre soit employé à des activités sociales, communautaire, familiales ou à des loisirs « légers » en carbone et peu matérialistes. Il faut donc avoir des politiques jointes qui, à côté de la réduction du temps de travail, promeuvent ce genre d'activités. »

Un moyen pour y parvenir serait un « contrat mixte » ainsi illustré par Michel Martin : « Je souhaite pouvoir travailler ½ à 1 journée par semaine (durée à ajuster à l'issue d'un débat) dans le domaine de la dépendance (personnes âgées, handicapés, enfants) ou dans le domaine socio-culturel (associations diverses, accompagnement des toxicomanes, parrainage de délinquants, aide à la réinsertion de prisonniers...) alors que mon contrat de travail de référence est passé avec une entreprise (y compris administration, ou que je sois

au chômage). Je souhaite que ce temps soit pris sur mon temps de travail et qu'il soit reconnu par une rémunération (monnaie complémentaire dédiée? Chèque Universel Emploi Service ?) ou une indemnité. Je souhaite enfin pouvoir bénéficier de temps de formation pris en charge par la collectivité (le paiement de ce travail en monnaie complémentaire peut se concevoir) pour assurer correctement ce second travail. C'est le souhait que chacun puisse pratiquer un travail « productif » (privé ou public) et un travail « social » (privé ou public) comme norme... On peut aussi grouper ces 10 à 20 % de temps actif social mensuellement, annuellement, voire une année sur dix. » L'auteur propose diverses solutions institutionnelles à cet effet. Et il fournit des exemples existants ou proches.

ANNEXE 2 : un diaporama très récent de l'association Ap2E dont j'ai mentionné dans le billet 2 la proposition de droit de préemption des salariés en cas de cession d'entreprises viables.

Ce diaporama, présenté le 15 novembre à une conférence du PS, va plus loin, en particulier en proposant une réflexion sur le remplacement de la notion de société (de capitaux ou de personnes) par celle d'entreprise cogérée par ses parties prenantes, en s'inspirant des SCIC. Suivre ce lien : [ap2e-bis.pdf](#)